

Pour le moment ce n'est
pas possible

~~17/3/83~~

D. G. Jennesse

✓
17/3/83

Le Minagri a déjà mis à
notre disposition 100 bornes
pures pour la délimitation
de la parcelle du Chantier
Nord.

Du reste, je crois qu'il faut
un véhicule pour le déplacement
de ces bornes et du technicien,
parce qu'il ne peut pas le faire sans
moyen de déplacement.

Cette mission devrait normale-
ment être combinée avec
celle de la distribution
du matériel technique pour
l'alphabétisation fonctionnelle.

~~17/3/83~~
le 11/3/83 A -

Urgent

FICHE DE TRANSMISSION

A: M. KAREREZI (Chef de mission en congé)

Pour suite à donner -----

Pour approbation -----

Pour signature -----

Pourrions-nous en parler ? -----

Comme convenu -----

Suite à votre demande -----

Noter et retourner -----

Pour information -----

A classer -----

Commentaires -----

Je constate que nous retardons inutilement ce dossier
il s'agit en fait de se baser sur la lettre du MINAGRI n° 1889/05.11
du 15/11/82. C.à.d. lui dire quand nous pourrions le conduire
(à proprement) sur place.

Quand on pourra le prendre au MINAGRI à Kigali
16 bornes suffiraient.

Pour avoir les précisions à ce sujet, contacter votre homologue
du ^{Service} ~~Service~~ du Cadastre (il travaille juste en face de
votre bureau) et nous mettre au courant de vos
entretiens.

JEF

[Signature]
1/3/83

OK
1/3/83

FICHE DE TRANSMISSION

AU DIRECTEUR GENERAL JEUNESSE

Pour suite à donner _____

Pour approbation _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires _____

C'est stablement

sont-ils prêts ?

[Signature]

XX

28/2/83

Veuillez trouver sur la feuille ci-jointe la réponse de Monsieur NSONERA à votre question de savoir le genre du matériel à transporter. Quant à la délimitation de la parcelle, les démarches nécessaires pour obtenir des bornes ont été effectuées par Monsieur RUKUNDO Damien au MINAGRI et au Service du Cadastre.

Date: _____

~~Date~~

Les démarches ont abouti à la ~~l'expédition~~ ^{Dans} d'une lettre (N° 0415/12.07 du 21/2/1983) à l'adresse du Responsable du Service du Cadastre ^{à GISENYI} pour lui demander des précisions sur ses besoins en bornes. Nous attendons sa réponse qui nous permettra de passer la Commande au MINAGRI.

[Signature]
DWENE

23.2.83.

La lettre 415/12.07 est annexée
23/2/83

21/2/83
Mr font 5.11.83

Note au Directeur Général de la Jeunesse

A la fin du stage de formation accélérée sur les techniques d'alphabétisation fonctionnelle, les jeunes ne sont pas rentrés avec le matériel technique à cause des difficultés de transport. Je leur ai dit que je vous demanderai l'autorisation d'aller leur donner ce matériel, ce qui me permettra de savoir où seront sis les différents Centres d'alphabétisation fonctionnelle dans la zone du chantier Nord.

Je voudrais également vous rappeler que la délimitation de la parcelle de ce chantier n'est pas encore faite, ce qui provoque toujours des difficultés avec les militants propriétaires des terres environnantes.

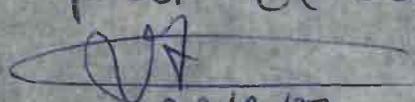
A mon avis, je crois qu'il faudra faire cette délimitation puisque le MINAGRI nous accorde un technicien. Ce technicien avait voulu faire ce travail du 1er au 15 Décembre. Il avait demandé qu'on mette à sa disposition un véhicule pour son transport et ses aides (GISENYI - CFJ KARAGO - GISENYI) ainsi que 100 bornes à cet effet.

Je proposerai qu'on combine les deux missions du 1er au 15 Mars 1983 : celle de la distribution du matériel technique et celle de la délimitation de la parcelle du chantier.

MBONEZA Gaspard.

⇒

le 21/2/83

Quel matériel faut-il transporter ?

21/2/83

Et ce qui concerne la délimitation de la parcelle, un ~~projet de lettre~~ ^(No 415/12.07 du 21.2.83) a été préparé en vue de demander au responsable du Service du Cadastre à Gisenyi de nous préciser ses besoins en bornes pour pouvoir établir un Bon de Commande. Nous attendons la suite.

Le matériel dont il s'agit ^{23/2/83 DWENC J} se trouve au C.F.J. Karago plus les tableaux (54) ~~fil~~ lettres mobiles et 54 autres noirs portatifs que nous devons pendre à Gaculiro si nous les avons complétés. Plus cette distribution terminera, plus le démarrage des centres d'alphabétisation tarderont ou risqueront de ne pas.

avoir lieu. A mon avis, il est important de le faire le plus vite possible. En résumé transport. GACULIRO - G.F.T Karago - Centre d'alphabetisation

Quand à la précision des besoins pour la délimitation du chantier par le service du Cadastre à Giseny, son responsable nous les a précisés comme je vous le souligne dans ma note au D.C. Jaurisse S.V.P. Pourquoi ne pas faire ce qu'on dit qu'on fera ?

[Signature]
18/12/83

A mon avis, la mise au point de cette délimitation est une tâche importante. Le responsable du service du Cadastre à Giseny a précisé les besoins comme je vous le souligne dans ma note au D.C. Jaurisse S.V.P. Pourquoi ne pas faire ce qu'on dit qu'on fera ?



Centre d'alphabetisation

Il se peut éventuellement que les besoins de la Commission soient plus importants que ceux du service du Cadastre à Giseny. Il est donc important de bien définir les besoins de la Commission et de les faire connaître au service du Cadastre à Giseny.

18/12/83

Le service du Cadastre à Giseny a précisé les besoins comme je vous le souligne dans ma note au D.C. Jaurisse S.V.P. Pourquoi ne pas faire ce qu'on dit qu'on fera ?

JEF
H

FEV. 1983
415 112.07

Vm

Resurage et bornes de
la parcelle localisée
à Karago Préfecture de
GISENYI.

Monsieur le Responsable du Service
du Cadastre en Préfecture de
GISENYI

S/C de Monsieur le Ministre de
l'Agriculture et de l'Elevage
KIGALI

Monsieur,

Me référant à la lettre n°1885/
05.71 du 15 Novembre 1982 du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage,
relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que vous devez me préciser d'urgence le nombre des bornes
dont vous avez besoin pour délimiter la parcelle du Centre de Formation
des Jeunes de Karago.

C.P.I.à:

- Monsieur le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage
KIGALI
- Monsieur le Préfet de Préfecture
GISENYI
- Monsieur le Bourgmestre de la Commune
KARAGO
- Monsieur le Directeur du Centre de
Formation de
KARAGO

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

HEMARIKIZA ANA

FICHE DE TRANSMISSION

A: *Monsieur le Ministre*

Pour suite à donner _____

Pour approbation _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires _____

Concerne le bornage de la parcelle
au centre de Karapo. Je ne pense pas
que nous pourrions mobiliser pour
longtemps un véhicule à Karapo.

Date : 12/2/83

Le: *DDJ*
[Signature]

FICHE DE TRANSMISSION

A: Monsieur le Ministre

Pour suite à donner

Pour approbation

Pour signature

Pourrions-nous en parler ?

Comme convenu

Suite à votre demande

Noter et retourner

Pour information

A classer

Commentaires

JBF

le Directeur du C.F.T. Karago
m. a dit que le topographe de
Bisembi était prêt à delimitier
le terrain mais le probleme
de bornes se pose. Il faut
demander au Minagri
comment les trouver.

[Signature]
26/1/83

RUKUNDO
Pour execution
1/2/83

Comme nous avons quelqu'un du Ministère
qui reste à KARAGO quelques trois semaines,
ne serait-il pas mieux de prendre ce topographe
maintenant étant donné que le moyen de déplac-
ement est assuré sur place c.à.d. la jeep qui

Date : reste avec l'équipe ^{1e:} d'alphabétiseurs.

[Signature]
10/12/82
[Signature]

D67

SERVICE DES TERRES
B.P.621 KIGALI.-

A traiter par _____
Date entrée: 13 NOV. 1982
N° Classement: 3-740/12

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
KIGALI.-

OBJET: Mesurage et bornage
du terrain sis à
KARAGO.-

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre n° 2184/12.
06.02 du 21 septembre 1982 relative à l'objet en marge, j'ai
l'honneur de porter à votre connaissance qu'un topographe est mis
à votre disposition pour délimiter le centre de Karago.

Il vous appartient de nous préciser
quand vous voulez le conduire à l'endroit précité pour qu'il
prenne ses dispositions aux fins d'aller mesurer le terrain
en question.-

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

NZAMURAMBAHO Fx.



Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le
Président de la République
Rwandaise
KIGALI.-
- Monsieur le Préfet de Préfecture
GISENYI.-
- Monsieur le Bourgmestre de la
Commune KARAGO-GISENYI.-
- Monsieur le Directeur du Centre de
Formation de la Jeunesse de
KARAGO-GISENYI.-

/F.M./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P. 1044 - KIGALI

Fiche de contrôle de transmission des Dossiers

Ouverture du Dossier : (1)	
Mesurage et bornage du terrain sis à KARAGO	

N°	Service ou personne	Date	Parafe	Service ou personne	Date	Parafe
1	RUKUNDO	1/2/83	<i>[Signature]</i>		9/2/83	<i>[Signature]</i>
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
Clôture du Dossier : (2)						

- (1) Intitulé et autres caractéristiques. A remplir par le Service (ou la personne) qui ouvre le dossier.
- (2) Date, sort final réservé au dossier. A remplir par le Service (ou la personne) qui clot le dossier.

FICHE DE TRANSMISSION

A: RWUNDO

- Pour suite à donner -----
- Pour approbation -----
- Pour signature -----
- Pourrions-nous en parler ? -----
- Comme convenu -----
- Suite à votre demande -----
- Noter et retourner -----
- Pour information -----
- A classer -----
- Commentaires -----

~~Attendre
17/2/83~~

Quelle est l'évolution de
ce dossier ?

Date : 16/2/83

De : DWENCY
chef de division.

- Le dossier en question se trouve au bureau
cahier et archives pour approbation du
ministre.

le 16/2/83.

DEF

Une de mande veut
d'être adressée au Topographe
de Cisenyi pour vous combien
de bornes il en faut pour
clôturer le terrain.

FICHE DE TRANSMISSION

A: Ministre

- Pour suite à donner _____ ~~15/2/83~~
- Pour approbation _____
- Pour signature _____
- Pourrions-nous en parler ? _____
- Comme convenu _____
- Suite à votre demande _____
- Noter et retourner _____
- Pour information _____
- A classer _____
- Commentaires _____

*Il faut de bornes
notre terrain*

Le Directeur de Karago devrait
analyser ce problème de pâturage
avec les autorités locales avant
de recourir au Ministère. En outre
nous ~~en~~ sommes en contact avec Kinapi
pour avoir des bornes de détermination
de la propriété du Centre.

Date :

DGD
~~15/2/83~~
8/2/83

→ 16/83
a

Karago, le 03/02/1983

A traiter par	
Date	4/2/83
N° d'ordre	8569/22.04

Handwritten signature and "Quid?"

Bwana Ministri w'Urubyiruko
n'Imikino
KIGALI.-

Bwana Ministri,

Tubandikiye tubamenyesha ko hali abaturage bo muli Komini ya IKULI bavogeroye imipaka y'Ikigo hirya y'umugezi witwa NYAMUKONGORO, baragiramo inka zabo, bitwaza ko ngo batabimenyeshejwe na Prefe na Bourgnestri wabo ko bagomba kuvamo.

Ndabamenyesha ko kubera icyo kibazo, inka zacu zabuze ubwatsi. Mu gihe tugitegereje igisubizo cyanyu cyiza, tubaye tubashimiye.

Mugire amahoro.

Dirigiteri w'Ikigo cy'Urubyiruko
cya Karago
MUNAGA François Xavier.-

Handwritten signature of François Xavier Munaga